

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} Mars 2024**

Date de convocation :
26 Février 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

N°DCM20240306

OBJET :
**INSTALLATION D'UN
KIOSQUE A PIZZAS SUR LE
DOMAINE PUBLIC**

L'an deux mil vingt-quatre, 1^{er} Mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, M. Laurent BERTIN, M. Vincent GAVROY, M. Cyrille GRUAT-CHERRIOT, Mme Malika DHOTEL, Mme Cécile LOPEZ, Mme Laëtitia FRENOY, formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Mme Chantal MICHEL, M. Harold BRISSY M. Xavier FEVRE,

Absentes : Mme Sandrine PROTAT DEFRANCE, Mme Sonia PASQUIER

Pouvoirs : M. Harold BRISSY à Mme Marie BRUN, Mme Chantal MICHEL à Mme Cécile LOPEZ

Secrétaire de séance : Laëtitia FRENOY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme,
- Vu le Code de commerce,
- Considérant la demande de l'entreprise Just Queen,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE l'installation d'un kiosque à Pizzas sur la place Vaillant Couturier, par l'entreprise Just Queen,

FIXE le montant de la redevance mensuelle à 150 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents

DEMANDE à Monsieur le Maire de s'acquitter mensuellement de la mise en paiement de la redevance,

PRECISE que la redevance sera inscrite au tableau des recettes communales.

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations



Fait à Saint Just-Sauvage, 1^{er} Mars 2024

Le Maire,
Bruno MARTIN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.